



## Plan d'action de développement durable 2009-2012

*Concevoir, construire et exploiter nos immeubles de façon durable*

## La Société immobilière du Québec

La Société immobilière du Québec (SIQ) a pour mission de mettre à la disposition des ministères et organismes publics des immeubles et de leur fournir des services de construction, d'exploitation et de gestion immobilière.

Créée en 1984, la SIQ gère le parc immobilier du gouvernement du Québec, à l'exception des établissements des réseaux de la santé et de l'éducation. Plus de 60 000 employés de l'État, œuvrant pour près de 120 ministères, organismes et autres organisations du secteur public, bénéficient de nos services et de notre expertise de pointe dans toutes les sphères de la construction, de l'exploitation et de la gestion d'immeubles.

Notre parc immobilier compte près de 3 millions de mètres carrés d'espaces répartis dans plus de 1 000 édifices en propriété et en location sur tout le territoire du Québec. Il représente un actif de près de 2 milliards de dollars qui comprend des immeubles de bureaux et des entrepôts, de même que de nombreuses installations spécialisées comme des postes de police, des palais de justice, des établissements de détention et des centres de transport. Plusieurs de nos édifices figurent parmi les joyaux du patrimoine immobilier québécois.

Étant l'un des plus importants propriétaires immobiliers et l'un des principaux locateurs d'espaces sur le marché, la SIQ contribue activement au dynamisme de l'économie et à l'excellence de l'industrie immobilière québécoise.

Soutenue par un personnel qualifié à l'écoute des besoins de ses clients et soucieux de leur donner satisfaction, notre expertise en gestion et en exploitation d'immeubles est répartie dans nos directions immobilières, qui sont la porte d'entrée pour l'ensemble des services offerts à notre clientèle.

**« Le développement durable est un mode de développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ».**

*Rapport Brundtland, « Notre avenir à tous »,  
Commission mondiale sur l'environnement et  
le développement, 1987*

## Sommaire

Mot du président et chef de la direction.....	2
Un engagement ferme, un devoir d'exemplarité.....	3
Un bilan déjà significatif .....	3
Une orientation du plan stratégique .....	4
Le plan d'action .....	5
Les objectifs, les actions, les gestes .....	5
Le tableau synoptique – les actions et les gestes.....	10
Les cibles et les indicateurs .....	12
La mise en œuvre et le suivi.....	20
Annexes	
A Objectifs gouvernementaux auxquels la SIQ contribue indirectement .....	22
B Objectifs gouvernementaux non retenus par la SIQ .....	23

## Mot du président et chef de la direction



La Société immobilière du Québec, qui célèbre cette année ses 25 ans d'existence, a dès sa création démontré sa préoccupation à l'égard de l'environnement. D'abord orientée vers l'efficacité énergétique, cette sensibilité environnementale s'est élargie au fil des ans par une prise de conscience de l'impact de ses activités d'exploitation et de construction d'immeubles sur les ressources non renouvelables. Aujourd'hui, à la lumière de ses engagements et de ses réalisations, la SIQ exerce un véritable leadership en matière de gestion immobilière verte.

L'adoption de la *Loi sur le développement durable* et la mise en œuvre de la *Stratégie gouvernementale de développement durable* sont l'occasion pour la SIQ de structurer ses activités en fonction d'orientations et d'objectifs partagés par l'ensemble des ministères et organismes gouvernementaux et d'intégrer, au-delà de l'aspect environnemental déjà fermement ancré dans les pratiques de l'entreprise, les volets sociaux et économiques du développement durable. Le présent plan d'action s'arrime d'ailleurs directement à notre plan stratégique 2009-2012, dont un des quatre enjeux majeurs est justement le développement durable.

Les objectifs visés et les résultats attendus témoignent de la volonté de la SIQ de faire preuve d'exemplarité afin de promouvoir l'écoresponsabilité dans l'industrie immobilière.

La mise en œuvre de notre plan d'action touchera l'ensemble des activités de l'entreprise, tant administratives qu'opérationnelles, et sa réussite dépendra avant tout de l'engagement de chaque membre du personnel à intégrer dans ses tâches quotidiennes les principes de développement durable. Cet engagement, il est déjà perceptible, et le bilan environnemental de la SIQ en témoigne de façon éloquente.

Connaissant le savoir-faire, la capacité d'innover et le désir d'exceller des employés, je suis confiant qu'au terme de l'exercice que nous entreprenons ensemble, la Société immobilière du Québec aura su, une fois de plus, démontrer concrètement sa capacité à contribuer significativement au leadership du Québec en matière de développement durable.

Le président et chef de la direction,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Richard Verreault', written in a cursive style.

**Richard Verreault**

## Un engagement ferme, un devoir d'exemplarité

Le plan d'action de développement durable 2009-2012 témoigne de l'engagement de la Société immobilière du Québec à contribuer significativement à l'atteinte des objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable et à renforcer son rôle de leader de l'immobilier écoresponsable. Cet engagement se veut à la mesure de la responsabilité de la SIQ à l'égard de sa clientèle et, plus largement, de la population que celle-ci dessert.

Avec un parc immobilier de près de 3 millions de mètres carrés, dans plus de 1 000 immeubles en propriété et en location, répartis sur l'ensemble du territoire québécois, la SIQ fournit quotidiennement un environnement de travail à plus de 60 000 employés de l'État. Elle accueille chaque jour dans ses locaux des milliers de citoyens venus quérir des services ou transiger avec l'Administration.

La SIQ est donc un acteur de premier plan sur la scène immobilière québécoise. Il s'en dégage un devoir de traduire concrètement les orientations gouvernementales correspondant à son créneau d'affaires et ce devoir s'applique particulièrement à la volonté de l'État de faire de l'appareil public un véritable moteur de changement, afin que la société québécoise s'engage de plain-pied sur la voie du développement durable.

Ainsi la SIQ, dans ses propres réalisations comme dans ses attentes envers ses fournisseurs et ses prestataires de service, entend poursuivre avec encore plus de vigueur l'intégration des principes du développement durable dans l'ensemble de ses activités.

### Un bilan déjà significatif

Cette volonté est d'autant plus affirmée qu'elle s'inscrit dans un parcours entamé dès la création de l'entreprise et qui l'a conduit, surtout au cours des 10 dernières années, à adopter des mesures et à modifier ses pratiques dans le sens d'une plus grande écoresponsabilité.

D'abord liée à une préoccupation économique, la recherche de l'efficacité énergétique s'est progressivement accompagnée d'une prise en compte de l'impact environnemental de ses pratiques d'exploitation.

C'est ainsi que se sont intégrées dans les différents devis d'exploitation des mesures vertes destinées à préserver les ressources, à améliorer les conditions d'occupation, à diminuer les émissions de gaz à effet de serre, à favoriser l'utilisation de produits renouvelables comme le bois et à gérer efficacement les déchets de construction.



Le choix d'utiliser les programmes de certification LEED du Conseil du bâtiment durable du Canada et BEST de BOMA comme cadres structurants pour les projets de construction et pour l'exploitation a constitué un tournant majeur en sensibilisant et en mobilisant le personnel de la SIQ autour des réalisations écoperformantes aux résultats tangibles.

L'adoption d'une politique de développement durable et, plus récemment, d'une directive ciblant la construction, l'exploitation et la location, est venue consolider l'adhésion de la SIQ aux principes de gestion écoresponsable. Le présent plan d'action s'inscrit donc en parfaite continuité avec les orientations qui guident déjà l'entreprise.

### Une orientation du plan stratégique

L'adoption du plan d'action en développement durable coïncide avec la mise en œuvre du plan stratégique 2009-2012 de la SIQ, dont une des quatre grandes orientations consiste à **renforcer le leadership de l'entreprise en développement durable**. Les objectifs, les cibles et les indicateurs liés à cette orientation sont donc repris intégralement dans le présent plan d'action.

En considérant le développement durable comme un des grands enjeux auxquels elle entend répondre au cours des trois prochaines années, la SIQ souscrit d'emblée aux intentions exprimées dans la Stratégie gouvernementale de développement durable qui vise « **à mieux intégrer le développement durable dans les politiques, les programmes et les actions du gouvernement et à contribuer à instaurer un nouveau cadre de gestion au sein de l'administration publique pour que l'exercice de ses pouvoirs et de ses responsabilités s'inscrive dans la recherche d'un développement durable** ».

Par ailleurs, la vision d'entreprise exprimée dans le plan stratégique de la SIQ, soit « d'être une société **d'État performante, innovatrice et un modèle de référence, reconnue pour la qualité de son service à la clientèle** », témoigne formellement de son engagement à devenir un véritable agent de changement et un leader dans la prise en compte et l'application des grandes orientations gouvernementales, notamment en matière de développement durable.



## Le plan d'action

Le plan d'action de développement durable est appelé à jouer deux rôles à la fois distincts et complémentaires.

D'abord, en se conformant dans sa structure aux lignes directrices établies pour la production des plans des ministères et organismes gouvernementaux, il identifie clairement la contribution de la SIQ à l'atteinte des objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable, facilitant ainsi le suivi des efforts de l'ensemble de l'administration publique et la démonstration de la cohérence des actions mises de l'avant par les acteurs gouvernementaux.

Ensuite, en adaptant les objectifs de la Stratégie gouvernementale à la réalité de l'entreprise et en identifiant des cibles et des indicateurs spécifiques à celle-ci, le plan d'action se veut un instrument concret à l'usage du personnel de la SIQ, qui saura y trouver non seulement un engagement global à l'égard du développement durable, mais aussi une feuille de route qui détermine précisément les résultats attendus au terme de l'exercice de trois ans.

Dans certains cas, la poursuite des objectifs signifiera la mise en place de nouvelles activités, tandis que pour d'autres, il s'agira plutôt d'adapter et de modifier les façons de faire existantes. De toute manière, le plan d'action colorera progressivement l'ensemble de l'organisation en introduisant des considérations liées au développement durable non seulement dans les processus d'affaires, mais également dans les attitudes et comportements individuels.

### Les objectifs, les actions, les gestes

Lors de l'élaboration du plan d'action, chacun des 29 objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable a été soigneusement examiné afin de déterminer de quelle façon, conformément à sa mission et dans les limites de son champ d'action, la SIQ pourrait participer efficacement à leur atteinte. Il a été convenu que sa contribution à certains objectifs, bien que réelle, était liée indirectement à ses activités et que, dans un souci d'efficience, il n'y avait pas lieu d'amorcer d'actions spécifiques à leur égard (voir l'annexe A). Pour d'autres, son apport potentiel était tout au plus marginal (voir l'annexe B). La SIQ a donc retenu sept objectifs gouvernementaux qui ont été reformulés en objectifs organisationnels, de façon à refléter précisément la réalité de l'entreprise et à s'arrimer aux orientations de son plan stratégique.



### Objectif gouvernemental 1

**Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.**

Le concept de développement durable est surtout connu et appliqué à la SIQ dans sa composante environnementale. Une sensibilisation à la globalité du concept est une prémisses essentielle à l'intégration des principes dans les processus décisionnels et d'affaires de l'organisation. Les échanges avec les clients et les fournisseurs doivent, pour représenter une véritable valeur ajoutée en matière de développement durable, se faire obligatoirement sur la base d'une compréhension commune des enjeux et des responsabilités.

### Objectif gouvernemental 3

**Soutenir la recherche et les nouvelles pratiques et technologies contribuant au développement durable et en maximiser les retombées au Québec.**

La sensibilité croissante du secteur immobilier aux enjeux du développement durable se traduit par des attentes de plus en plus grandes envers les fournisseurs qui, en contrepartie, répondent par une offre sans précédent de produits et services à valeur environnementale ajoutée. À l'intérieur de son champ d'intervention, la SIQ entend participer activement au mouvement d'innovation qui est de plus en plus sensible chez ses partenaires d'affaires.



#### Objectif gouvernemental 4

**Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement.**

La santé et la sécurité sont des conditions indispensables au bien-être individuel et collectif, et doivent être placées en tête des priorités à considérer non seulement lors de la construction des espaces occupés, mais tout au long du cycle de leur occupation. Les lieux de travail sont particulièrement visés par cet impératif, puisque la productivité est étroitement associée à la qualité de l'environnement mis à la disposition des travailleurs.

#### Objectif gouvernemental 6

**Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisition écoresponsable au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.**

Le volume d'achat considérable de l'appareil gouvernemental lui confère un pouvoir d'influence sur les fournisseurs de biens et services qui s'ajoute à son pouvoir de réglementation. En plus de l'impact positif sur l'environnement de l'application de critères d'écoresponsabilité dans ses méthodes d'acquisition, l'impact de ses exigences sur le marché contribue à multiplier les retombées favorables sur les plans environnemental et économique. Ceci est particulièrement valable pour le secteur de la construction, moteur important de l'économie québécoise. Il est à noter que les actions et les gestes choisis pour répondre à cet objectif contribuent également à l'atteinte de l'objectif gouvernemental 7.



### Objectif gouvernemental 7

**Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisée pour la production et la mise en marché de biens et de services.**

Le secteur immobilier, tant par ses activités d'exploitation que de construction et de rénovation, a un impact déterminant sur l'environnement. La consommation d'énergie et d'eau potable, l'utilisation de ressources dont la production et le transport sont des sources majeures de gaz à effet de serre et la génération de quantités imposantes de déchets de démolition imposent de réviser et d'améliorer, dans une optique d'écoefficacité, les pratiques de construction et d'exploitation d'immeubles.

### Objectif gouvernemental 8

**Augmenter la part des énergies renouvelables ayant des incidences moindres sur l'environnement (biocarburants, biogaz, biomasse, énergie solaire, éolien, géothermie, hydroélectricité, etc.) dans le bilan énergétique du Québec.**

L'amélioration de l'efficacité des systèmes électromécaniques et de l'isolation des immeubles existants compte pour une large part dans les progrès enregistrés par le bilan énergétique du Québec, mais à moyen et à long terme, ce bilan ne peut se bonifier qu'en faisant une place de plus en plus grande aux énergies renouvelables. La SIQ entend être proactive à cet égard, en prenant cependant soin d'appliquer des technologies qui auront démontré leur fiabilité et leur efficacité.



## Objectif gouvernemental 21

### Renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et scientifique.

Les immeubles publics qui présentent un intérêt historique ou qui possèdent une valeur architecturale reconnue par la collectivité constituent un volet important du patrimoine culturel du Québec. La pérennité de ce patrimoine est un enjeu de développement durable auquel la SIQ entend répondre avec toujours plus d'efficacité par une connaissance mieux partagée des composantes de ce patrimoine et une sensibilité accrue dans la préservation et la mise en valeur de celles-ci.

---

Chacun des objectifs organisationnels se conjugue en une ou plusieurs actions précisant dans quels secteurs d'activité de l'organisation seront mis en branle les interventions ou les gestes qui permettront d'obtenir les résultats attendus.

Chacun des gestes s'accompagne à son tour d'une cible et d'un indicateur mesurant la progression vers l'atteinte de la cible. Les cibles et les indicateurs seront directement utilisés par la reddition de comptes effectuée régulièrement pour exposer les progrès accomplis et signaler les ajustements nécessaires.

La réussite du plan d'action de développement durable s'appuiera en grande partie sur la mise en place d'un système de gestion environnementale (geste 6.1.2) qui définira les rôles et responsabilités, déterminera les modes et les fréquences de suivi et incorporera un processus de révision et d'amélioration continue.



## ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES

1

**Informé, sensibiliser, éduquer, innover**

2

**Réduire et gérer les risques pour améliorer la santé, la sécurité et l'environnement**

### OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX

1

Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.

3

Soutenir la recherche et les nouvelles pratiques et technologies contribuant au développement durable et en maximiser les retombées au Québec.

4

Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement.

### OBJECTIFS ORGANISATIONNELS

Sensibiliser le personnel de la SIQ, ses clients et ses partenaires d'affaires au développement durable

Développer l'utilisation de technologies et pratiques écoresponsables en construction et exploitation d'immeubles

Contribuer à assurer la santé et la sécurité des employés de l'État sur leur lieu de travail

### ACTIONS ET GESTES

#### 1.1 Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du plan gouvernemental

- 1.1.1 : réaliser une campagne de sensibilisation au DD auprès du personnel
- 1.1.2 : développer la section DD de l'intranet
- 1.1.3 : favoriser l'accréditation LEED des employés

#### 1.2 Sensibiliser les clients et les impliquer dans la démarche de développement durable de la SIQ

- 1.2.1 : réviser et améliorer la section DD du Guide du client, de l'extranet et du site Web
- 1.2.2 : collaborer avec le Forum des gestionnaires de ressources matérielles dans le cadre de campagnes d'information

#### 1.3 Engager les prestataires de services, les entrepreneurs et les fournisseurs à participer à la démarche environnementale

- 1.3.1 : compléter l'intégration des clauses environnementales dans les documents contractuels

#### 3.1 Favoriser le développement de nouvelles technologies écoresponsables

- 3.1.1 : utiliser les immeubles comme bancs d'essai pour l'expérimentation de sources d'énergie renouvelable et de systèmes et matériaux innovants

#### 4.1 Maintenir des locaux sains et sécuritaires

- 4.1.1 : réaliser régulièrement des audits de confort et de qualité d'air
- 4.1.2 : améliorer la formation du personnel en matière de gestion des conditions d'occupation
- 4.1.3 : améliorer l'accès aux personnes handicapées
- 4.1.4 : améliorer la prise en compte des règles de santé et de sécurité au travail
- 4.1.5 : réviser les plans de mesures d'urgence dans les immeubles en propriété

# ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES

3

Produire et consommer de façon responsable

7

Sauvegarder et partager le patrimoine collectif

## OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX

**6** Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisition écoresponsable au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.

**7** Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisée pour la production et la mise en marché de biens et de services.

**8** Augmenter la part des énergies renouvelables ayant des incidences moindres sur l'environnement (biocarburants, biogaz, biomasse, énergie solaire, éolien, géothermie, hydroélectricité, etc.) dans le bilan énergétique du Québec.

**21** Renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et scientifique.

## OBJECTIFS ORGANISATIONNELS

Contribuer à l'atteinte des objectifs de la Politique pour un gouvernement écoresponsable

Améliorer la performance énergétique du parc immobilier

Contribuer à l'amélioration du bilan énergétique en recourant aux énergies renouvelables

Assurer la pérennité et la mise en valeur du patrimoine immobilier public

## ACTIONS ET GESTES

**6.1 mettre en place des outils d'orientation et de suivi des actions environnementales**

- 6.1.1 : mettre à jour et réviser annuellement le cadre de gestion du développement durable
- 6.1.2 : implanter un système de gestion environnementale

**6.2 appliquer les meilleures pratiques environnementales dans la conception, la construction, l'exploitation et la gestion des immeubles**

- 6.2.1 : implanter le programme BEST dans les propriétés et les locations
- 6.2.2 : implanter les programmes LEED NC et CI dans les propriétés et les locations

**6.3 contribuer à la réduction des émissions de GES**

- 6.3.1 : réduire la consommation de combustibles fossiles

**6.4 implanter des pratiques d'acquisition écoresponsables**

- 6.4.1 : procéder à une évaluation Éco-Éval
- 6.4.2 : mettre en place un programme d'acquisition écoresponsable

**6.5 favoriser la réduction, la récupération et le recyclage**

- 6.5.1 : améliorer la récupération multimatières dans les propriétés
- 6.5.2 : contribuer à diminuer la quantité de déchets de construction, rénovation et démolition expédiés aux sites d'enfouissement
- 6.5.3 : réduire la consommation de papier

**6.6 contribuer à l'atteinte des objectifs de la Politique nationale de l'eau**

- 6.6.1 : réduire la consommation d'eau potable dans les propriétés

**7.1 réduire la consommation d'énergie des propriétés**

- 7.1.1 : implanter des mesures d'efficacité énergétique dans les propriétés

**8.1 favoriser le recours aux sources d'énergie renouvelable pour alimenter le parc immobilier**

- 8.1.1 : privilégier l'utilisation de la géothermie, ou à défaut de l'hydroélectricité, dans les projets de construction et de rénovation majeure

**21.1 préserver et exprimer le caractère patrimonial des propriétés**

- 21.1.1 : intégrer la préoccupation patrimoniale au programme d'entretien planifié
- 21.1.2 : élaborer un registre des immeubles patrimoniaux

**21.2 assurer la conservation et la mise en valeur des oeuvres d'art intégrées aux propriétés**

- 21.2.1 : améliorer la gestion des oeuvres d'art

## Les cibles et les indicateurs

# ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 1 INFORMER, SENSIBILISER, ÉDQUER, INNOVER

## OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1

Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.

**Objectif organisationnel :** sensibiliser le personnel de la SIQ, ses clients et ses partenaires d'affaires au développement durable

**ACTION 1.1 :** mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du plan gouvernemental de sensibilisation et de formation

**GESTES :** 1.1.1 : réaliser une campagne de sensibilisation au développement durable auprès du personnel

**Cible :** campagne de sensibilisation rejoignant l'ensemble du personnel réalisée d'ici le 1<sup>er</sup> novembre 2009

**Indicateur :** nombre d'employés touchés par la campagne de sensibilisation

1.1.2 : développer la section Développement durable de l'intranet

**Cible :** section Développement durable de l'intranet mise à jour et enrichie d'ici le 1<sup>er</sup> avril 2010

**Indicateur :** date de mise en ligne de la section mise à jour

1.1.3 : favoriser l'accès des employés à l'accréditation **LEED PA** <sup>(1)</sup>

**Cible :** 30 employés ayant obtenu l'accréditation LEED PA d'ici le 1<sup>er</sup> avril 2012

**Indicateur :** nombre d'employés accrédités

<sup>(1)</sup> Le titre **LEED PA** (professionnel agréé) est accordé par le Conseil du bâtiment durable du Canada aux intervenants du milieu de la construction qui ont démontré, à l'issue d'une formation et lors de la réussite d'un examen, leur maîtrise des exigences environnementales et du processus de certification LEED.



**ACTION 1.2 :** sensibiliser les clients et les impliquer dans la démarche de développement durable de la SIQ

**GESTES :** 1.2.1 : réviser et améliorer la section Développement durable de l'extranet, sur le site Web et dans le Guide du client

**Cible :** section Développement durable du Guide du client mise à jour et enrichie d'ici le 1<sup>er</sup> avril 2010

**Indicateur :** date de mise en ligne de la section révisée

1.2.2 : collaborer avec le Forum des gestionnaires de ressources matérielles (FGRM) dans le cadre de campagnes d'information

**Cible :** présentation annuelle au FGRM des réalisations et actions en cours en développement durable

**Indicateur :** participation aux assemblées annuelles du FGRM

**ACTION 1.3 :** engager les prestataires de services, les entrepreneurs et les fournisseurs à participer à la démarche environnementale

**GESTE :** 1.3.1 : compléter l'intégration des clauses environnementales dans les documents contractuels

**Cible :** documents contractuels révisés en fonction de l'ajout d'exigences environnementales d'ici le 1<sup>er</sup> avril 2011

**Indicateur :** date de révision des documents contractuels

### OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 3

Soutenir la recherche et les nouvelles pratiques et technologies contribuant au développement durable et en maximiser les retombées au Québec.

**Objectif organisationnel :** développer l'utilisation de technologies écoresponsables en construction et exploitation d'immeubles

**ACTION 3.1 :** favoriser le développement de nouvelles technologies écoresponsables

**GESTE :** 3.1.1 : utiliser les immeubles comme bancs d'essai pour l'expérimentation de sources d'énergie renouvelable et de systèmes et matériaux innovants

**Cible :** 2 bancs d'essai réalisés d'ici le 1<sup>er</sup> avril 2012

**Indicateur :** nombre de bancs d'essai réalisés



## ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 2

### RÉDUIRE ET GÉRER LES RISQUES POUR AMÉLIORER LA SANTÉ, LA SÉCURITÉ ET L'ENVIRONNEMENT

#### OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 4

Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement.

**Objectif organisationnel :** contribuer à assurer la santé et la sécurité des employés de l'État sur leur lieu de travail

**ACTION 4.1 :** maintenir des locaux sains et sécuritaires

**GESTES :** 4.1.1 : réaliser régulièrement des audits de confort et de qualité d'air

**Cible 1 :** audits <sup>(2)</sup> de confort et de qualité d'air réalisés tous les 3 ans dans les espaces de bureaux en propriété, les palais de justice et les postes de la Sûreté du Québec

**Indicateur :** fréquence et nombre d'audits réalisés

**Cible 2 :** audits de confort et de qualité d'air réalisés tous les 3 ans dans tous les espaces de bureaux en location pour lesquels des baux de 1 000 m<sup>2</sup> et plus ont été conclus après le 1<sup>er</sup> avril 2009

**Indicateur :** pourcentage des locations visées ayant fait l'objet d'un audit

4.1.2 : améliorer la formation du personnel en matière de gestion des conditions d'occupation

**Cible :** tous les techniciens en exploitation d'immeubles auront reçu une mise à jour des connaissances en gestion des conditions d'occupation d'ici le 1<sup>er</sup> avril 2011

**Indicateur :** nombre de techniciens ayant reçu la formation

4.1.3 : améliorer l'accès aux personnes handicapées

**Cible :** interventions prévues dans le plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées réalisées d'ici le 1<sup>er</sup> avril 2012

**Indicateur :** nombre d'interventions réalisées

4.1.4 : améliorer la prise en compte des règles de santé et de sécurité au travail

**Cible :** formations en ligne sur la santé et la sécurité au travail suivies par l'ensemble du personnel d'exploitation d'ici le 1<sup>er</sup> avril 2012

**Indicateur :** taux annuel de suivi des formations en ligne

(2) **Audits :** diagnostic technique visant à déterminer la conformité des conditions de l'environnement intérieur aux normes de confort et de salubrité reconnues. La température ambiante, l'humidité relative, les taux de CO et de CO<sub>2</sub>, la quantité de poussières en suspension, le niveau d'éclairage et la présence de contaminants organiques font partie des variables mesurées.



4.1.5 : réviser les plans de mesures d'urgence dans les immeubles en propriété

**Cible** : tous les plans de mesures d'urgence révisés d'ici le 1<sup>er</sup> avril 2012

**Indicateur** : nombre de plans de mesures d'urgence révisés

## ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 3 PRODUIRE ET CONSOMMER DE FAÇON RESPONSABLE

### OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 6

Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisition écoresponsable au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.

**Objectif organisationnel** : contribuer à l'atteinte des objectifs de la Politique pour un gouvernement écoresponsable

**ACTION 6.1** : mettre en place des outils d'orientation et de suivi des mesures écoresponsables

**GESTES** : 6.1.1 : mettre à jour et réviser annuellement le cadre de gestion du développement durable de la SIQ

**Cible 1** : nouvelle politique de développement durable adoptée d'ici le 1<sup>er</sup> novembre 2009 et révisée annuellement à compter du 1<sup>er</sup> avril 2011

**Indicateur** : dates d'adoption et de révision de la politique

**Cible 2** : directive interne de développement durable révisée annuellement à compter du 1<sup>er</sup> avril 2010

**Indicateur** : dates de révision de la directive

6.1.2 : implanter un système de gestion environnementale

**Cible** : système de gestion environnementale mis en place d'ici le 1<sup>er</sup> avril 2011

**Indicateur** : date de mise en place du système de gestion environnementale



**ACTION 6.2 :** appliquer les meilleures pratiques environnementales dans la conception, la construction, l'exploitation et la gestion des immeubles

**GESTES :** 6.2.1 : implanter le programme **BEST** <sup>(3)</sup> de BOMA dans les propriétés et les locations

**Cible 1 :** 100 % des immeubles en propriété admissibles au programme BEST certifiés au 1<sup>er</sup> avril 2012 dont 60 % des superficies de niveau 1, 30 % de niveau 2 et 10 % de niveau 3

**Indicateur :** pourcentage des superficies certifiées et niveaux de certification obtenus

**Cible 2 :** 50 % des superficies en propriété non admissibles au programme BEST soumises à une évaluation environnementale équivalente à BEST d'ici le 1<sup>er</sup> avril 2012

**Indicateur :** pourcentage des superficies évaluées

**Cible 3 :** tous les édifices admissibles au programme BEST dans lesquels la SIQ a conclu un bail de 1 000 m<sup>2</sup> et plus à la suite d'un appel d'offres lancé après le 1<sup>er</sup> avril 2009, certifiés BEST-1 au plus tard un an après la conclusion du bail

**Indicateur :** nombre d'édifices en location visés ayant été certifiés

6.2.2 : implanter les programmes **LEED NC** <sup>(4)</sup> et **CI** <sup>(5)</sup> dans les propriétés et les locations

**Cible 1 :** tous les nouveaux édifices en propriété dont le budget de réalisation est supérieur à 2,5 M\$ ont fait l'objet d'une demande de certification LEED Canada NC 1.0

**Indicateur :** nombre d'édifices en propriété construits ayant fait l'objet d'une demande de certification

**Cible 2 :** 75 % des projets d'aménagement de plus de 1 000 m<sup>2</sup> dans les édifices en propriété certifiés LEED CI-1.0 d'ici le 1<sup>er</sup> avril 2012

**Indicateur :** pourcentage des projets ayant été certifiés

**Cible 3 :** 75 % des projets d'aménagement de plus de 1 000 m<sup>2</sup> réalisés dans les immeubles en location dont l'appel d'offres pour un bail de 10 ans et plus a été lancé après le 1<sup>er</sup> avril 2009 certifiés LEED CI-1.0 d'ici le 1<sup>er</sup> avril 2012

**Indicateur :** pourcentage des projets ayant été certifiés

**ACTION 6.3 :** contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)

**GESTE :** 6.3.1 : réduire la consommation de combustibles fossiles

**Cible :** quantité de GES émis par les immeubles en propriété réduite de 30 % au 1<sup>er</sup> avril 2012, par rapport à l'année de référence 2002-2003

**Indicateur :** pourcentage de réduction des émissions de GES pour l'ensemble des immeubles en propriété

**(3) BEST :** le programme de certification environnementale des immeubles en opération BEST (Building Environmental Standard) de BOMA (Building Owners and Managers Association) administré par l'Association des propriétaires et administrateurs d'immeubles, BOMA Québec, remplace depuis octobre 2008 les programmes Visez vert et Visez vert Plus. BEST comprend 4 niveaux de certification établis à partir d'une évaluation de la performance environnementale d'un immeuble en regard de critères tels que l'efficacité énergétique, l'économie d'eau, la récupération et le recyclage, l'entretien préventif et la sensibilisation des occupants.

**(4) LEED NC :** le programme LEED NC (Leadership in Environmental and Energy Design – Nouvelles constructions) est régi par le Conseil du bâtiment durable du Canada (CBDCa). Ce programme de certification des nouveaux édifices repose sur le respect, tout au long du processus de conception et de construction du projet, d'exigences environnementales qui touchent l'aménagement du site, la gestion de l'eau et de l'énergie, l'utilisation des ressources et la qualité de l'environnement intérieur.

**(5) LEED CI :** le programme LEED CI (Commercial interiors ou aménagements commerciaux), également régi par le CBDCa, vise les projets d'aménagements intérieurs dans des édifices existants et requiert d'adopter des solutions écologiques pour la gestion de l'eau et de l'énergie, l'utilisation des matériaux, le recyclage des aménagements existants et la qualité des environnements intérieurs.



**ACTION 6.4 :** implanter des pratiques d'acquisition écoresponsables

**GESTES :** 6.4.1 : procéder à une évaluation **Éco-Éval** <sup>(6)</sup>

**Cible :** évaluation Éco-Éval de l'ensemble des activités d'approvisionnement réalisées d'ici le 1<sup>er</sup> octobre 2009

**Indicateur :** date de dépôt du rapport d'évaluation

6.4.2 : mettre en place un programme d'acquisition écoresponsable

**Cible 1 :** niveau 3 du système d'évaluation Éco-Éval atteint d'ici le 1<sup>er</sup> avril 2011

**Indicateur :** date d'atteinte du niveau 3 du système d'évaluation Éco-Éval

**Cible 2 :** personnel responsable des acquisitions ayant reçu une formation sur les achats écoresponsables d'ici le 1<sup>er</sup> avril 2011

**Indicateur :** nombre d'employés ayant reçu la formation

**ACTION 6.5 :** favoriser la réduction, la récupération et le recyclage des matières résiduelles

**GESTES :** 6.5.1 : améliorer la récupération multimatières dans les propriétés

**Cible 1 :** programme **ICI** <sup>(7)</sup> de Recyc-Québec implanté dans au moins 10 immeubles en propriété d'ici le 1<sup>er</sup> avril 2012, dont 50 % de niveau 2 et 50 % de niveau 3

**Indicateur :** nombre d'immeubles participant au programme de récupération multimatières ICI

**Cible 2 :** programme de récupération multimatières implanté dans tous les immeubles de bureaux en propriété là où le service de récupération est disponible, d'ici le 1<sup>er</sup> avril 2012

**Indicateur :** nombre d'immeubles dans lesquels un programme de récupération multimatières est implanté

6.5.2 : contribuer à diminuer la quantité de déchets de construction, de rénovation et de démolition (CRD) expédiés aux sites d'enfouissement

**Cible :** clauses de gestion des déchets CRD incorporées aux documents contractuels d'ici 2011

**Indicateur :** date d'entrée en vigueur des documents contractuels

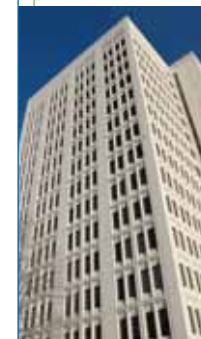
6.5.3 : réduire la consommation de papier utilisé par la SIQ

**Cible :** réduction de 10 % de la consommation globale de papier par rapport à l'année de référence 2009-2010 atteinte au 1<sup>er</sup> juin 2011, et réduction supplémentaire de 5 % atteinte au 1<sup>er</sup> avril 2012

**Indicateur :** pourcentage de réduction de la consommation de papier mesurée au 1<sup>er</sup> avril 2011

**(6) Éco-Eval** est un outil d'évaluation des processus d'approvisionnement comparés aux meilleures pratiques écologiques, qui a été conçu par la Commission de coopération environnementale, un organisme créé en vertu de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement.

**(7) ICI** est un programme de reconnaissance de Recyc-Québec pour les établissements (Industries, Commerces et Institutions) ayant atteint des objectifs de gestion des matières résiduelles selon le principe des 3RV (Réduction, Réemploi, Recyclage et Valorisation).



**ACTION 6.6 :** contribuer à l'atteinte des objectifs de la Politique nationale de l'eau

**GESTE :** 6.6.1 : réduire la consommation d'eau potable dans les immeubles en propriété

**Cible :** compteurs d'eau et monitoring de la consommation mis en place dans tous les immeubles certifiés BESt d'ici le 1<sup>er</sup> avril 2012

**Indicateur :** pourcentage d'immeubles certifiés BESt munis d'un compteur d'eau et ayant fait l'objet d'un monitoring

## OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 7

Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisée pour la production et la mise en marché de biens et de services.

**Objectif organisationnel :** améliorer la performance énergétique du parc immobilier

**ACTION 7.1 :** réduire la consommation d'énergie des propriétés

**GESTE :** 7.1.1 : implanter des mesures d'efficacité énergétique dans les propriétés

**Cible :** consommation énergétique globale des immeubles en propriété réduite de 17 % au 1<sup>er</sup> avril 2012, par rapport à l'année de référence 2002-2003

**Indicateur :** pourcentage de réduction de la consommation énergétique globale

## OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 8

Augmenter la part des énergies renouvelables ayant des incidences moindres sur l'environnement (biocarburants, biogaz, biomasse, énergie solaire, éolien, géothermie, hydroélectricité, etc.) dans le bilan énergétique du Québec.

**Objectif organisationnel :** contribuer à l'amélioration du bilan énergétique en recourant aux énergies renouvelables

**ACTION 8.1 :** favoriser le recours aux sources d'énergie renouvelable pour alimenter le parc immobilier

**GESTE :** 8.1.1 : privilégier l'utilisation de la géothermie, ou à défaut de l'hydroélectricité, dans les projets de construction et de rénovation majeure

**Cible :** analyse systématique de l'utilisation de la géothermie dans tous les projets de construction et de rénovation majeure réalisés

**Indicateur :** nombre d'analyses et d'installations réalisées



## ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 7 SAUVEGARDER ET PARTAGER LE PATRIMOINE COLLECTIF

### OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 21

Renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et scientifique.

**Objectif organisationnel :** assurer la pérennité et la mise en valeur du patrimoine immobilier public

**ACTION 21.1 :** préserver et exprimer le caractère patrimonial des propriétés

**GESTES :** 21.1.1 : intégrer la préoccupation patrimoniale au programme d'entretien planifié

**Cible :** programme d'entretien planifié révisé d'ici le 1<sup>er</sup> avril 2010 en intégrant des considérations d'ordre patrimonial

**Indicateur :** date d'entrée en vigueur du programme révisé

21.1.2 : élaborer un registre des immeubles patrimoniaux

**Cible :** registre des propriétés patrimoniales mis sur pied d'ici le 1<sup>er</sup> octobre 2010

**Indicateur :** date d'entrée en fonction du registre

**ACTION 21.2 :** assurer la conservation et la mise en valeur des œuvres d'art intégrées aux immeubles en propriété

**GESTE :** 21.2.1 : améliorer la gestion des œuvres d'art propriété de la SIQ

**Cible 1 :** inventaire et registre des œuvres d'art élaborés d'ici le 1<sup>er</sup> novembre 2010

**Indicateur :** date de réalisation de l'inventaire et du registre

**Cible 2 :** programme d'entretien préventif des œuvres d'art mis en place d'ici le 1<sup>er</sup> avril 2011

**Indicateur :** date de mise en place du programme d'entretien préventif



## La mise en œuvre et le suivi

L'adoption du plan d'action de développement durable 2009-2012 constitue une étape particulièrement importante dans le cheminement environnemental entrepris par la SIQ il y a maintenant 10 ans.

En insérant ses actions dans un cadre gouvernemental constitué de principes, d'orientations et d'objectifs partagés par l'ensemble des acteurs gouvernementaux, la SIQ s'assure d'optimiser sa contribution à la Stratégie gouvernementale de développement durable. Ce faisant, elle devra tenir compte, dans la mise en œuvre de ses projets, des attentes exprimées dans leurs plans d'action par ses clients, les ministères et organismes publics, à l'égard du volet environnemental du développement durable. La réalisation du plan multipliera par conséquent les occasions d'échange et de collaboration et permettra un partage enrichissant des expériences et des acquis.

Tout comme pour son plan stratégique 2009-2012, dont l'orientation « Renforcer le leadership en développement durable » est reprise intégralement et développée dans le plan d'action, la mise en œuvre de celui-ci exigera une mobilisation de l'ensemble du personnel, qui devra s'approprier et appliquer au quotidien les principes mis de l'avant dans la Stratégie gouvernementale de développement durable. Cette mobilisation s'appuiera sur une connaissance accrue des bénéfices actuels et futurs résultant des contributions individuelles à la réussite du plan d'action. À cet égard, les outils d'information et d'apprentissage mis à la disposition des ministères et organismes dans le cadre du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation seront particulièrement utiles.

Par ailleurs, la mise en place d'un système de gestion environnementale (SGE) sera déterminante pour assurer la réussite du plan d'action. En définissant précisément les responsabilités et les mécanismes de suivi des résultats, le SGE renforcera la cohérence des interventions, stimulera les échanges et facilitera la reddition de comptes.

Conformément aux exigences de la *Loi sur le développement durable*, le rapport annuel de la SIQ comportera une section consacrée à l'état d'avancement du plan d'action. Celui-ci fera également l'objet de rapports périodiques au comité de direction et au conseil d'administration.



Le développement des technologies vertes, des programmes de certification environnementaux et des produits et matériaux écologiques, qui touche plusieurs des cibles, se poursuit à un rythme soutenu. Le plan d'action devra par conséquent être revu annuellement pour tenir compte de l'évolution des meilleures pratiques.

Le plan d'action de développement durable de la Société immobilière du Québec s'inscrit dans un processus global d'amélioration des attitudes et des comportements des individus et des organisations, afin de pouvoir relever collectivement l'énorme défi que pose la conciliation des besoins actuels avec ceux des futures générations. En ce sens, il s'agit d'une remise en question des habitudes et des façons de faire, une approche exigeante mais incontournable, compte tenu de l'importance des enjeux. Cette approche, c'est celle que la SIQ entend appliquer avec toujours plus de rigueur dans l'ensemble de ses activités.



## Annexe A

### OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX AUXQUELS LA SIQ CONTRIBUE INDIRECTEMENT

Les actions contenues dans le plan d'action de la SIQ contribuent indirectement à l'atteinte des objectifs gouvernementaux suivants :

- Objectif 2 :** dresser et actualiser périodiquement le portrait du développement durable au Québec.  
La SIQ fournira au Bureau de coordination du développement durable les informations qui la concernent de façon à participer à l'atteinte de cet objectif.
- Objectif 5 :** mieux préparer les communautés à faire face aux événements pouvant nuire à la santé et à la sécurité et en atténuer les conséquences.  
La SIQ contribue à l'atteinte de cet objectif en participant aux travaux de l'Organisation de la sécurité civile du Québec relativement à la résilience des systèmes essentiels.
- Objectif 10 :** fournir les repères nécessaires à l'exercice de choix de consommation responsable et favoriser au besoin la certification des produits et des services.  
La SIQ contribue à l'atteinte de cet objectif en exigeant l'utilisation de matériaux à contenu écologique et de produits certifiés dans ses projets de construction et contrats d'entretien.
- Objectif 14 :** favoriser la vie familiale et en faciliter la conciliation avec le travail, les études et la vie personnelle.  
La SIQ contribue à l'atteinte de cet objectif en offrant à son personnel des conditions d'emploi favorisant notamment l'équilibre travail-famille (congés parentaux, horaire variable, programme d'aménagement et de réduction du temps de travail) ainsi que l'amélioration des compétences (programme de formation continue).
- Objectif 16 :** accroître la productivité et la qualité des emplois en faisant appel à des mesures écologiquement et socialement responsables.  
La SIQ contribue à l'atteinte de cet objectif en offrant aux occupants de ses immeubles des conditions d'occupation (qualité de l'air et de l'éclairage, confort thermique) favorisant la productivité et la réduction de l'absentéisme.
- Objectif 17 :** transmettre aux générations futures des finances publiques en santé.  
La SIQ contribue à l'atteinte de cet objectif en gérant le parc immobilier gouvernemental de façon efficiente et selon le meilleur rapport qualité/prix, de façon à contrôler la facture de loyer des ministères et organismes gouvernementaux.
- Objectif 18 :** intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux.  
La SIQ collabore à l'atteinte de cet objectif en intégrant dans ses projets de construction des exigences environnementales et en se conformant aux règlements et aux schémas d'aménagement du territoire, en concertation avec les municipalités et les MRC.
- Objectif 23 :** intensifier la coopération avec les partenaires nationaux et internationaux sur des projets intégrés de développement durable.  
La SIQ contribue à l'atteinte de cet objectif en collaborant avec des partenaires gouvernementaux d'autres juridictions dans le cadre de comités d'échange sur les bonnes pratiques environnementales dans le secteur de l'immobilier.

## Annexe B

### OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX NON RETENUS

La mission de la SIQ et son champ d'intervention font en sorte que les actions qui en découlent sont peu influencées par les objectifs gouvernementaux suivants, qui n'ont donc pas été retenus dans son plan d'action.

- Objectif 9 :** appliquer davantage l'écoconditionnalité et la responsabilité sociale dans les programmes d'aide publics et susciter leur implantation dans les programmes des institutions financières.
- Objectif 11 :** révéler davantage les externalités associées à la prévention et à la consommation de biens et de services.
- Objectif 12 :** favoriser le recours aux incitatifs économiques, fiscaux et non fiscaux, afin d'inscrire la production et la consommation de produits et de services dans une perspective de développement durable.
- Objectif 13 :** améliorer le bilan démographique du Québec et de ses régions.
- Objectif 15 :** accroître le niveau de vie.
- Objectif 19 :** renforcer la viabilité et la résilience des collectivités urbaines, rurales ou territoriales et des communautés autochtones.
- Objectif 20 :** assurer l'accès aux services de base en fonction des réalités régionales et locales, dans un souci d'équité et d'efficience.
- Objectif 22 :** assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles dans le respect de la capacité de support des écosystèmes.
- Objectif 24 :** accroître l'implication des citoyens dans leur communauté.
- Objectif 25 :** accroître la prise en compte des préoccupations des citoyens dans les décisions.
- Objectif 26 :** prévenir et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.
- Objectif 27 :** accroître la scolarité, le taux de diplomation et la qualification de la population.
- Objectif 28 :** accroître la participation à des activités de formation continue et à la qualification de la main-d'œuvre.
- Objectif 29 :** soutenir les initiatives du secteur de l'économie sociale visant l'intégration durable en emploi des personnes éloignées du marché du travail.



PUBLIÉ PAR :

**Direction Communications**  
**Société immobilière du Québec**

Édifice Marie-Fitzbach  
1075, rue de l'Amérique-Française  
Québec (Québec) G1R 5P8

Téléphone : **418 646-1766, poste 3461**

Télécopieur : **418 646-6911**

Courriel : [courrier@siq.gouv.qc.ca](mailto:courrier@siq.gouv.qc.ca)

Version électronique disponible sur Internet au

**[www.siq.gouv.qc.ca](http://www.siq.gouv.qc.ca)**

Conception graphique et infographie :

Perfection Design



Papier 100 % recyclé postconsommation

Avril 2009

